

Nom du centre de services scolaire :

Centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord

1235, rue de la Digue

Havre-Saint-Pierre (Québec) G0G 1P0

www.csmcn.qc.ca

Membre parent d'un élève

Conformément au *Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires*, avis est donné à chaque membre du comité de parents et au membre du conseil d'administration qui y siège à titre de membre parent d'un élève, mais qui n'est pas membre du comité de parents, pourvu qu'un de ses enfants fréquente encore l'école dont il était membre du conseil d'établissement, pour la désignation de cinq membres parents d'un élève au conseil d'administration du CSSMCN.

1 – Postes ouverts aux candidatures

Poste	Catégorie	District
2	Membre parent d'un élève	District (2) Leventoux
4	Membre parent d'un élève	District (4) Lestrat
5	Membre parent d'un élève	District (5) Est

2 – Qualités requises chez les membres parents d'un élève

- Être membre du comité de parents et siéger au conseil d'établissement d'une école située dans le district pour lequel la candidature est déposée (sauf si aucun candidat ne s'est présenté pour représenter un district, le poste peut alors être comblé par un représentant des parents qui siège au conseil d'établissement d'une école située dans ce district, mais qui n'est pas membre du comité de parents)
- Être un membre du comité de parents qui représente le comité consultatif de services aux EHDAA;
- Être un membre du conseil d'administration qui y siège à titre de parent d'un élève et qui n'est pas membre du comité de parents, pourvu qu'un de ses enfants fréquente encore l'école dont il était membre du conseil d'établissement.

3 – Conditions d'éligibilité des membres parents d'un élève

- Avoir 18 ans accomplis.
- Être de citoyenneté canadienne.
- Ne pas être en curatelle.
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la présente loi, de la *Loi sur la consultation populaire*, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, de la *Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones* ou de la *Loi électorale*, au cours des cinq dernières années.

4 – Motifs d’inéligibilité des membres parents d’un élève

Sont inéligibles à la fonction de membre du conseil d’administration du centre de services scolaire les personnes suivantes :

- un membre de l’Assemblée nationale;
- un membre du Parlement du Canada;
- un membre du conseil d’une municipalité;
- un juge d’un tribunal judiciaire;
- le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation électorale;
- les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du *Code du travail* (chapitre C-27), du ministère de l’Éducation et de tout autre ministère qui sont affectés de façon permanente au ministère de l’Éducation;
- un employé du centre de services scolaire;
- un employé du Comité de gestion de la taxe scolaire de l’île de Montréal;
- une personne qui occupe un poste au sein du conseil d’administration, sauf dans le cas d’une élection lors de laquelle le poste qu’elle occupe est ouvert aux candidatures ou cesse d’exister;
- une personne qui occupe un poste de membre du conseil d’administration d’un autre centre de services scolaire ou qui est candidate à un autre poste de membre du conseil d’administration d’un centre de services scolaire;
- une personne à qui une peine d’emprisonnement a été imposée (cette condition vaut pour la durée de la peine, mais cesse si la personne obtient un pardon pour l’acte commis).

5 – Période de mise en candidature

La période de mise en candidature débutera le mardi 10 février 2026 et prendra fin le 1^{er} mai 2026. Le comité de parents doit désigner au plus tard le 1^{er} juin, pour chacun des districts du centre de services scolaire, les membres parents d’un élève qui siégeront au conseil d’administration.

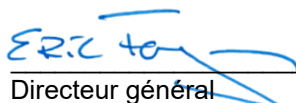
6 – Comment soumettre sa candidature

Les parents éligibles et intéressés à présenter leur candidature afin de siéger au sein du conseil d’administration du Centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord sont invités à transmettre le formulaire de mise en candidature joint au présent avis au plus tard le **1^{er} mai 2026**, au directeur général, monsieur Éric Faguy.

7 – Pour plus d’informations

Directeur général : Eric Faguy	
Adresse : 1235, rue de la Digue à Havre-Saint-Pierre	
Téléphone : 418 538-3044, poste 3010	Courriel : eric-faguy@csmcn.qc.ca

Signature :


Directeur général

Donné à Havre-Saint-Pierre, le 3 avril 2026.